

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 juillet 2024
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5212-10
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et des responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président,
CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle ressources,
CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole,
N° 25490
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales à Mme Anne DEMERLIAT Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'exécution des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique
- Tout bon de commande y compris sous le régime eMarché, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure retenue en vertu de l'article L. 5212-10 de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique entraînant pas d'engagement supplémentaire notamment les plans annexes à l'acte d'engagement, relatifs à la présentation d'un acte traité en acte séparé.
- Documents relatifs au décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.
- Demandes de provision, compléments et informations supplémentaires pour les candidatures, les offres, notamment basées, les offres irrégulières et les offres manquantes.
- Engagements de négociations lorsque ces derniers sont autorisés.
- Lettres de notification et invocations à remettre une offre pour les petits achats relevant de l'article L. 5212-10.
- Rapports de présentation établis en application de l'article R324 du Code de la commande publique.
- Notifications des marchés publics quel que soit le montant.
- Modifications des modifications apportées aux marchés publics (sursis, décisions de prolongation ou délai d'exécution, décisions de prorogation, actes de détermination de nouvelles conditions contractuelles).

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Juillet 2024



ARR_SIGN_25490_DEMERLIAT.pdf
(.pdf, 158,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER